

Lycée BLANQUER



« Souplesse des établissements »

« Libre choix »

« Diversité des parcours »

- Une concurrence généralisée
- Une voie technologique marginalisée
- Des inégalités sociales et territoriales accrues
- Une logique comptable

1er acte: 2650 suppressions de poste pour la rentrée 2019

NON A LA REFORME DU LYCEE BLANQUER



La comédie dramatique
du ministre de l'Éducation

Bas les MASQUES

Une « carte des formations » appauvrie

Le ministre annonce que les élèves auront plus de « choix »

- Seules les sept spécialités seraient offertes dans tous les établissements... ou plus précisément, accessibles « dans un périmètre raisonnable » (réseau d'établissements, y compris privés, bassin de formation...).
- La répartition des spécialités artistiques, des LCA, des sciences de l'ingénieur sera définie par académie.
- En passant de trois spécialités en Première à deux en Terminale, les élèves réduisent leur champ de formation. Un élève de Terminale « spécialité scientifique » devra éliminer une de ces trois disciplines, sans considération des exigences de l'enseignement supérieur... L'organisation en séries est beaucoup plus ambitieuse pour les élèves !

Des enseignements sacrifiés

Les élèves pourront « enrichir leur formation » grâce à un « bouquet d'enseignements optionnels »

- Les élèves ne pourront suivre qu'une seule option en Première et en Terminale (sauf « maths complémentaires » et « maths expertes »), contre deux actuellement !
- Des spécialités aux intitulés flous qui nient les qualifications disciplinaires des enseignants.
- Les options ne seront plus financées, il faudra utiliser la « marge locale »... si elle n'est pas utilisée pour autre chose (AP, dédoublements...).

Une voie technologique marginalisée

Le ministre maintient l'organisation de la voie technologique en séries

- Les options technologiques en Seconde sont toutes facultatives. Comment et pourquoi les élèves choisiraient-ils une Première technologique sans avoir eu la possibilité de suivre un enseignement technologique au préalable ? Dans le cycle terminal, les heures d'enseignements technologiques diminuent comme le poids des spécialités.

Une concurrence généralisée

Un lycée qui « accompagne les élèves », qui est « plus attentif aux parcours individuels »...

- En réalité, chaque lycée sera amené à définir son offre d'enseignements contre les autres lycées, dans une logique de compétition, et non pas de service public.
- Les enseignants seront en concurrence en Seconde, pour attirer les élèves dans leur spécialité, puis en Première, pour garder les élèves dans leur spécialité !

Des inégalités sociales et territoriales accrues

Le ministre annonce un « lycée de l'égalité » au prétexte d'un tronc commun « large » en Première et en Terminale...

- La carte des enseignements sera encore plus inégale d'un lycée à l'autre, renforçant « l'attractivité » de certains, et l'évitement des autres... Le tout en assurant la promotion des établissements privés.
- Mais le poids croissant des choix de spécialisation précoce favorisera les élèves « initiés » au système scolaire.

Une logique comptable

Objectif : 2 650 postes supprimés en 2019 et encore plus les années suivantes

- Ce lycée offre aux nouveaux managers de l'éducation encore plus de possibilités d'optimiser l'organisation des enseignements.
- Objectif : augmenter le nombre d'élèves par professeur en laissant aux établissements le soin de supprimer des enseignements qui ne font pas le plein.



Bas les MASQUES

Une « carte des formations » appauvrie

Le ministre annonce que les élèves auront plus de « choix »

- Seules les sept spécialités seraient offertes dans tous les établissements... ou plus précisément, accessibles « dans un périmètre raisonnable » (réseau d'établissements, y compris privés, bassin de formation...).
- La répartition des spécialités artistiques, des LCA, des sciences de l'ingénieur sera définie par académie.
- En passant de trois spécialités en Première à deux en Terminale, les élèves réduisent leur champ de formation. Un élève de Terminale « spécialité scientifique » devra éliminer une de ces trois disciplines, sans considération des exigences de l'enseignement supérieur... L'organisation en séries est beaucoup plus ambitieuse pour les élèves !

Des enseignements sacrifiés

Les élèves pourront « enrichir leur formation » grâce à un « bouquet d'enseignements optionnels »

- Les élèves ne pourront suivre qu'une seule option en Première et en Terminale (sauf « maths complémentaires » et « maths expertes »), contre deux actuellement !
- Des spécialités aux intitulés flous qui nient les qualifications disciplinaires des enseignants.
- Les options ne seront plus financées, il faudra utiliser la « marge locale »... si elle n'est pas utilisée pour autre chose (AP, dédoublements...).

Une voie technologique marginalisée

Le ministre maintient l'organisation de la voie technologique en séries

- Les options technologiques en Seconde sont toutes facultatives. Comment et pourquoi les élèves choisiraient-ils une Première technologique sans avoir eu la possibilité de suivre un enseignement technologique au préalable ? Dans le cycle terminal, les heures d'enseignements technologiques diminuent comme le poids des spécialités.

Une concurrence généralisée

Un lycée qui « accompagne les élèves », qui est « plus attentif aux parcours individuels »...

- En réalité, chaque lycée sera amené à définir son offre d'enseignements contre les autres lycées, dans une logique de compétition, et non pas de service public.
- Les enseignants seront en concurrence en Seconde, pour attirer les élèves dans leur spécialité, puis en Première, pour garder les élèves dans leur spécialité !

Des inégalités sociales et territoriales accrues

Le ministre annonce un « lycée de l'égalité » au prétexte d'un tronc commun « large » en Première et en Terminale...

- La carte des enseignements sera encore plus inégale d'un lycée à l'autre, renforçant « l'attractivité » de certains, et l'évitement des autres... Le tout en assurant la promotion des établissements privés.
- Mais le poids croissant des choix de spécialisation précoce favorisera les élèves « initiés » au système scolaire.

Une logique comptable

Objectif : 2 650 postes supprimés en 2019 et encore plus les années suivantes

- Ce lycée offre aux nouveaux managers de l'éducation encore plus de possibilités d'optimiser l'organisation des enseignements.
- Objectif : augmenter le nombre d'élèves par professeur en laissant aux établissements le soin de supprimer des enseignements qui ne font pas le plein.



Lycée BLANQUER

Tragi-comédie en trois actes sans entracte

« Souplesse des établissements »

« Libre choix »

« Diversité des parcours »

- Une concurrence généralisée
- Une voie technologique marginalisée
- Des inégalités sociales et territoriales accrues
- Une logique comptable

1er acte: 2650 suppressions de poste pour la rentrée 2019

NON A LA REFORME DU LYCEE BLANQUER



Le SNES, pour agir ensemble



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN